



# Des solutions réelles, Un zéro réel

## Comment l'article 6.8 de l'Accord de Paris peut-il aider à ouvrir la voie vers les 1,5 degrés

### Une action climatique inadéquate dans un contexte d'urgence climatique

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes montre que le réchauffement de 1° que nous connaissons actuellement est absolument dangereux. Nous vivons dans une situation d'urgence climatique dont les conséquences les plus graves sont vécues par les pays et les communautés qui ont le moins contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. En ce moment de crise et d'extrême urgence, l'Accord de Paris, en tant qu'instrument actuel de collaboration internationale en matière d'action climatique, doit permettre la réduction considérable des émissions mondiales nécessaire pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5° Celsius. Cependant, les engagements gouvernementaux actuels nous orientent vers un monde catastrophique à 3 ° Celsius.<sup>1</sup>

**Les rapports historiques de 1,5° Celsius<sup>2</sup>, osur les océans et la cryosphère<sup>3</sup>, et sur les terres<sup>4</sup> publiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au cours des deux dernières années montrent clairement à quel point le budget de carbone est faible.** Ces rapports révèlent également qu'une action réelle, ambitieuse et immédiate dans tous les secteurs pourrait encore nous maintenir en dessous du seuil des 1,5° Celsius.<sup>5</sup>

### Les fausses solutions et les demi-mesures ne constituent pas des solutions

Pourtant, des nombreuses mesures envisagées par les pays sont non seulement inadéquates, mais clairement problématiques et, dans plusieurs cas, nuisibles. Quelques exemples incluent :

- **Les compensations et l'échange de réduction d'émissions.** Ces mécanismes ne constituent pas des trajectoires réalisables pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 ° Celsius ou à un taux zéro d'émission réel. Dans un monde qui doit réduire les émissions à zéro le plus rapidement possible, il n'y a tout simplement pas de place pour le mécanisme de compensations lorsque les pays développés et les combustibles fossiles, l'aviation (par le biais du Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale ou CORSIA) et d'autres entreprises peuvent continuer à polluer et retarder les fortes réductions d'émissions. En outre, les marchés du carbone et le mécanisme de compensations sont intrinsèquement imparfaits avec des risques de double comptage, de fraude et de déplacement des charges vers les pays les moins responsables et loin des pays développés,<sup>6</sup> où les réductions les plus importantes doivent pourtant être effectuées.

- **Bioénergie et le captage et stockage du carbone (BECCS)** Cette technologie a été adoptée sans discernement dans la plupart des modèles de trajectoire d'émission «net zéro» d'une manière qui cache dangereusement l'ampleur et l'urgence des réductions réelles nécessaires. Les BECCS entraîneraient un changement massif dans l'utilisation des terres, des plantations d'arbres en monoculture et des conflits territoriaux en matière de droits de l'homme et, dans la pratique, ne peuvent jamais fournir les résultats escomptés.
- **D'autres schémas de géo-ingénierie** - Ces « solutions » techniques à l'échelle planétaire - telles que la projection de particules dans l'air afin de refléter la lumière du soleil ou l'absorption de CO2 par de vastes proliférations d'algues dans les océans - présentent des risques inimaginables et ne peuvent être considérés comme efficaces.<sup>7</sup> La Convention sur la diversité biologique (CDB) a déjà adopté un moratoire sur la géo-ingénierie.<sup>8</sup>

Ces systèmes défaillants sont risqués et détournent l'attention d'une action climatique nécessaire, prouvée et ambitieuse. De plus, ils sont truffés de lacunes qui exacerbent et augmentent les inégalités et les violations des droits humains, en particulier pour les peuples autochtones, les femmes et les communautés du Sud.

En réalité, la crise climatique exige que le monde atteigne le plus tôt possible le niveau "réel" de zéro émission. Les réductions les plus importantes doivent avoir lieu au cours de la prochaine décennie. Les pays développés devant assumer leur juste part de responsabilité en atteignant un niveau d'émissions proche de zéro d'ici 2030 et en aidant simultanément les pays les moins responsables et les plus durement touchés, par un financement climatique massif et inconditionnel. Il ne peut y avoir d'échange ou de "compensation" de ces obligations, ni de déploiement insouciant de technologies n'ayant pas fait leurs preuves et comportant des risques.

### Des solutions réelles. Une ambition réelle. Un zéro réel.

Heureusement, il existe une pléthore de solutions, qui ne nécessitent qu'une volonté politique pour les rendre accessibles et réalisables à grande échelle. **Ces solutions peuvent rétablir l'équilibre avec la nature, et non contribuer à abuser davantage, sont équitables et rentables, respectent les connaissances des peuples autochtones et améliorent la qualité de vie et l'intégrité environnementale tout en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre.**<sup>9</sup>

Il est encourageant de constater que les gens à travers le monde prennent conscience de la gravité de la crise et de la nécessité d'y faire

face d'une manière transformatrice et audacieuse grâce à de solutions réelles. Les propositions soulignent l'importance des investissements publics massifs, des subventions aux producteurs, du soutien aux travailleurs en transition juste, des interdictions absolues et des normes strictes, de l'extension de la propriété publique démocratique des services universels, de la suppression rapide des combustibles fossiles et de la limitation du pouvoir des entreprises. Tels sont les types de mesures que les négociations menées dans le cadre de la convention sur le climat devraient reconnaître et promouvoir (voir encadré 1).

## Article 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris : Un chemin vers la catastrophe climatique

L'article 6 de l'Accord de Paris décrit trois manières par lesquelles les pays peuvent coopérer, sur une base volontaire, avec d'autres pays afin d'atteindre des objectifs plus ambitieux dans leurs activités d'atténuation et d'adaptation, telles que la réalisation des objectifs de réduction des émissions définis dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN). Les articles 6.2 et 6.4 sont tous deux axés sur l'échange de droits d'émission de carbone, ou "fondés sur le marché" - au lieu de réduire les émissions, un pays peut recourir aux marchés pour acheter des crédits carbone. L'article 6.2 permet des échanges bilatéraux directs afin que les réductions d'émissions mises en œuvre dans un pays puissent être transférées dans un autre pays. L'article 6.4 établit un nouvel instrument de marché du carbone - le Mécanisme de

développement durable - auquel les pays et les entités infranationales et du secteur privé peuvent accéder. L'article 6.8, en revanche, invite les Parties à avoir recours à «des approches non marchandes intégrées, globales et équilibrées» afin de réaliser leurs CDN, notamment par l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologie et le renforcement de capacités.

Les articles 6.2 et 6.4 sont utilisés comme moyens de concevoir de fausses solutions comme le mécanisme de compensations et les systèmes d'échange de droits d'émission. Ils ne constituent pas des moyens durables de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, et ils contribueront certainement à de nouvelles violations des droits de l'homme et des droits des peuples autochtones, ainsi qu'à l'exacerbation des inégalités entre les sexes. Les programmes REDD+ de l'ONU (Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts), par exemple, n'ont pas permis d'assurer la propriété foncière des peuples autochtones tel que recommandé par le rapport du GIEC de 2019 sur les terres. Au Chili, le projet hydroélectrique Alto Maipo, enregistré dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et financé par la Société financière internationale et la Banque interaméricaine de développement, menace les droits humains des communautés locales, l'approvisionnement en eau de plus de 7 millions de Chiliens, et aura des impacts environnementaux dévastateurs à long terme.<sup>10</sup> Des exemples pareils abondent.

## Encadré 1: EXEMPLES DE SOLUTIONS RÉELLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR SECTEUR.

La présente liste n'illustre que quelques exemples de solutions réelles et d'outils politiques que les pays devraient utiliser urgemment afin d'effectuer des changements significatifs, bien qu'ils se dérouleront à différentes échelles de temps (soulignant encore la nécessité de les mettre en œuvre immédiatement, parallèlement aux changements de comportement et de consommation.) Un bon nombre de ces solutions sont déjà mises en œuvre aux niveaux local et national. Plusieurs de ces mesures peuvent être facilement mises en œuvre directement, tandis que d'autres nécessitent une coopération internationale. En ce qui concerne ce dernier point, l'article 6.8 de l'Accord de Paris devrait créer des plates-formes pour une telle coopération.

### COMPORTEMENT, CONSOMMATION ET ÉQUITÉ

- Cibler de manière précise, la consommation excessive et gaspilleuse des entreprises et des élites fortunées.
- Réduire les niveaux absolus d'utilisation d'énergie et la consommation globale d'énergie parmi la partie la plus riche de la population mondiale.
- Assurer des transitions justes dans tous les secteurs afin que les travailleurs soient en mesure d'accéder à de nouveaux emplois verts fiables.
- Veiller à ce que ce type de solutions réelles soit rendu possible dans les pays en développement qui sont les moins responsables des changements climatiques, conformément aux actions équitables et aux Responsabilités Communes mais Différenciées.

### ÉNERGIE

- Planifier et transformer les systèmes énergétiques en remplaçant les combustibles fossiles centralisés contrôlés par l'entreprise et d'autres technologies nuisibles telles que le nucléaire, la méga-

hydroélectricité et les biocarburants par des systèmes propres et sûrs qui responsabilisent les personnes et les communautés.

- Mettre en œuvre des politiques, des investissements publics et des mesures incitatives pour une transition juste et équitable vers une énergie renouvelable à 100 % (d'ici 2030 pour les pays développés), qui permet la démocratie énergétique, crée de nouveaux emplois, encourage les énergies renouvelables distribuées, favorise le contrôle local et la propriété communautaire, et protège les travailleurs et les communautés les plus touchés par les économies extractives.
- Mettre en œuvre des programmes de financement, de technologie et de renforcement des capacités climatiques dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que d'autres moyens d'aider les pays en développement, conformément à leur juste part, à passer rapidement à 100% d'énergie renouvelable.
- Supprimer les droits de propriété intellectuelle ou d'autres obstacles à l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement abordables et accessibles.

### COMBUSTIBLES FOSSILES

- Instaurer un moratoire immédiat sur toute nouvelle extraction de combustibles fossiles.
- Élaborer des traités et des accords juridiques en vue d'un déclin équitable et rapidement géré des combustibles fossiles existants.
- Éliminer les subventions aux producteurs pour la promotion des combustibles fossiles.

### ÉDUCATION

- Le renforcement et l'élargissement de l'éducation à l'environnement, relative à l'utilisation durable des ressources et au changement climatique, dans les programmes scolaires peuvent faciliter la participation des populations à l'action climatique et à

## Aborder les fausses et réelles solutions au sein de la CCNUCC

### Article 6.8 : Un chemin possible vers des solutions réelles, une action réelle, un zéro réel ?

Les perspectives des articles 6.2 et 6.4 fixent de nouvelles émissions et garantissent essentiellement l'impossibilité de maintenir l'augmentation de la température mondiale à moins de 1,5° Celsius, tandis que l'article 6.8 sur les Approches non-marchandes (ANM) offre une occasion cruciale d'inscrire les politiques et pratiques dans une approche de coopération volontaire entre pays qui permettra de réduire considérablement les émissions tout en favorisant l'équité, la protection environnementale et la qualité de vie.

L'inclusion de l'ANM dans les négociations de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) était en partie une réponse à l'échec reconnu du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et à la prise de conscience que les émissions, particulièrement dans les pays développés, ne diminuent pas.<sup>11</sup> L'essence et l'esprit de l'ANM, par conséquent, englobent un régime d'action climatique abordant la Responsabilité commune mais différenciée (RCD) et l'équité. Cela signifie que les pays développés prennent l'initiative de limiter les émissions en adoptant des politiques et des réglementations ciblant les industries et les secteurs polluants, et contribuent par le financement public aux actions de lutte contre

l'élaboration de solutions réelles nécessaires pour faire face à la crise climatique.

- L'accès à l'information publique de manière à ce qu'elle soit accessible, compréhensible et permettant aux personnes de participer à l'élaboration de solutions climatiques.

#### ALIMENTATION ET TERRE

- Maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes naturels intacts et conserver la biodiversité.
- Garantir les droits fonciers et régimes d'occupation des terres par les peuples autochtones et les communautés locales.
- Transformer rapidement l'agriculture industrielle vers des pratiques agroécologiques par des mesures d'incitations et des politiques appropriées, de pair avec la suppression des subventions perverses, et l'interdiction des engrais artificiels.
- Promouvoir et soutenir les solutions basées sur les écosystèmes et les communautés pour faire face au changement climatique, y compris les systèmes de production agroécologiques et la conservation communautaire des écosystèmes biodiversifiés, tels que les prairies et les forêts, sans s'y limiter. Il s'agit de solutions communautaires qui protègent la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes tout en préservant la souveraineté et les droits alimentaires, et en offrant des bénéfices substantiels en matière d'atténuation.
- Accroître considérablement la restauration écologique afin de récupérer les forêts naturelles, les tourbières et autres écosystèmes dégradés tant pour le climat que la biodiversité, en garantissant les droits fonciers et les régimes d'occupation des terres par les peuples autochtones et les communautés locales, et en mettant en place des politiques publiques appropriées et des financements publics.

le changement climatique, dans les pays en développement, par le transfert de technologies, le renforcement de capacités, l'atténuation et l'adaptation pour promouvoir la protection et la conservation des puits de carbone et la séquestration. Tout cela devrait se réaliser dans un esprit de reconnaissance des droits des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes, tout en assurant leurs moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la contribution au bien-être humain.

Les ANM offrent un espace pour aborder les véritables moteurs des émissions de carbone et de la destruction des écosystèmes naturels et de la biodiversité. Il est indispensable de placer les ANM au centre d'une initiative internationale significative ainsi que de renforcer et de concrétiser les CDN.

### A la COP25 (Conférences des Parties 25), rejeter les articles 6.2 et 6.4 et faire progresser les Approches non marchandes de l'article 6.8. pour tracer la trajectoire manquante vers 1,5 degrés

En cette ère d'urgence climatique, il n'y a pas de temps à perdre. Au cours de la COP25 à Madrid, les gouvernements tenteront de finaliser les lignes directrices de l'article 6 de l'Accord de Paris- la seule section restante des lignes directrices pour la mise en œuvre qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord. Ils peuvent choisir d'accumuler des émissions en forte hausse pour des décennies. Ou bien alors, ils peuvent choisir

- Adopter la conservation forestière communautaire en adoptant des politiques gouvernementales qui favorisent la sécurité d'occupation et l'accès à la terre, l'agriculture durable, la souveraineté alimentaire et les moyens de subsistance durables qui respectent les droits et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales.

#### LOGEMENT

- Créer des programmes d'investissement public garantissant la rénovation de vieilles maisons et des normes de chauffage passive pour tous les nouveaux bâtiments.
- Établir de nouvelles normes en matière de refroidissement à haut rendement énergétique grâce à des mesures ciblées visant à assurer que celles-ci soient abordables pour tous.

#### TRANSPORT

- Investir dans l'infrastructure des transports en commun électrifiés, avec des tarifs gratuits ou fortement subventionnés.
- Rendre les villes sans voiture et subventionner les vélos et les vélos électriques.
- Fixer des normes d'émissions strictes pour toutes les voitures neuves, par exemple 10% de resserrement par an. Interdire la vente de voitures à carburant fossile (d'ici 2030 dans les pays développés).
- Assurer d'importants investissements publics dans les trains électriques.
- Interdire immédiatement l'expansion des aéroports, notamment dans les pays développés.

d'adopter des solutions qui généreront de action, une équité et une ambition véritables.

#### Voilà pourquoi, lors de la COP25, les gouvernements devraient :

- Convenir d'élaborer un programme de travail au titre de l'article 6.8 (Approche non marchande) facilitant les actions et les trajectoires climatiques jusqu'à 1,5° Celsius et zéro réel dans les meilleurs délais.
- Ce programme de travail devrait :
  - faciliter les actions en faveur du climat, notamment en supprimant les subventions aux producteurs et les incitations aux secteurs de production et de consommation qui émettent des gaz à effet de serre, en les réorientant vers l'élaboration de solutions réelles, notamment les énergies renouvelables, les transports publics et l'agroécologie des petits exploitants ;
  - permettre le transfert de financements et de technologies pour promouvoir l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement afin de développer des économies sobres en carbone, en assurant la protection et la conservation des écosystèmes naturels grâce à l'amélioration des puits de carbone et à des avantages connexes tels que la fourniture de moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, le droit à la santé, à l'air pur et à l'eau ;
  - permettre le soutien de solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes et axées sur la communauté.
- S'engager à respecter les responsabilités communes mais différenciées (RCD) et l'équité telles qu'elles sont énoncées dans l'Accord de Paris, ainsi que reconnaître et respecter les droits des

peuples autochtones et des communautés locales et la justice de genre comme condition préalable à l'élaboration d'un tel programme de travail.

- Les Parties visées à l'annexe 1 devraient s'engager à assurer un flux financier sans entrave qui permette de fournir des ressources financières publiques non générateurs de dette et qui ne dépendent pas de compensations et d'échanges de réductions d'émissions en vertu des articles 6.2 et 6.4.

**Chaque jour d'action inadéquate coûte des vies humaines et retarde encore les choses, alors que des populations et des écosystèmes meurent déjà. L'article 6.8 devrait aider à fournir des solutions réelles dont les gens ont besoin dès maintenant afin de maintenir l'augmentation de la température à moins de 1,5° Celsius.**

*Présenté par le **Groupe de travail pour des solutions réelles** - une coalition de défenseurs de la justice climatique et d'experts en politique mondiale engagés à proposer des solutions concrètes pour faire face à la crise climatique.*

*Les participants à cette séance d'information sont les suivantes :  
Patricia Bohland, LIFE - Education, Sustainability, Equality  
Niclas Hällström, What Next Forum  
Rachel Rose Jackson, Corporate Accountability  
Souparna Lahiri, Global Forest Coalition  
Don Lehr, media and public affairs consultant  
Alberto Saldamando, Indigenous Environmental Network,  
Martin Vilela, Plataforma Boliviana Frente  
al Cambio Climatico*



[corporateaccountability.org/wgrscop25francais](https://corporateaccountability.org/wgrscop25francais)

- 1 « 2100 Warming Projections. » ( 2100 Projections de réchauffement.) Climate Action Tracker, 19 septembre 2019. <https://climateactiontracker.org/global/temperatures/>.
- 2 Masson-Delmotte, V., P. Zhou, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, et al., eds. « Global Warming of 1.5 °C. » (Réchauffement climatique de 1,5 °C. ) GIEC. Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, 2018. <https://www.ipcc.ch/sr15/>.
- 3 « Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate. » (Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. ) GIEC. Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, 25 septembre 2019. <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>.
- 4 « Climate Change and Land: an IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems. » (Changements climatiques et terres: rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des sols, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.) GIEC. Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, jeudi 8 août 2019. <https://www.ipcc.ch/report/srcl/>.
- 5 Dooley, K. et al. « Missing Pathways to 1.5°C: (Trajectoires manquantes pour atteindre 1,5 ° C :) The Role of the Land Sector in Ambitious Climate Action. » (Le rôle du secteur des terres au cœur d'une action climatique ambitieuse.) Climate Land Ambition and Rights Alliance, 2018. [https://static1.squarespace.com/static/5b22a4b170e802e32273e68c/t/5bef947f4fa51adec11bfa69/1542427787745/MissingPathwaysCLARAreport\\_2018r2.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5b22a4b170e802e32273e68c/t/5bef947f4fa51adec11bfa69/1542427787745/MissingPathwaysCLARAreport_2018r2.pdf).
- 6 « Article 6 and the invisible hand of carbon chaos. » (L'article 6 et la main invisible du chaos du carbone.) Dans « Polluting Paris: How Big Polluters Are Undermining Global Climate Policy (Polluer Paris : Comment les grands pollueurs minent la politique climatique mondiale)». 14-17. Accédé le 24 novembre 2019.
- 7 Masson-Delmotte, V., P. Zhou, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, et al., eds. « Global Warming of 1.5 °C. » (Réchauffement climatique

- de 1,5 °C. ) GIEC. Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, 2018. <https://www.ipcc.ch/sr15/>. « Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate. » (Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. ) GIEC. Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, 25 septembre 2019. <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>.
- 8 « Climate-Related Geoengineering and Biodiversity: (Géoingénierie et biodiversité liées au climat) Technical and Regulatory Matters on Geoengineering in Relation to the CBD. » ( Questions techniques et réglementaires sur la géo-ingénierie en relation avec la CDB.) Convention sur la diversité biologique. Accédé le 22 novembre 2019. <https://www.cbd.int/climate/geoengineering/>.
- 9 Étude de cas. Climate Land Ambition and Rights Alliance. Accédé le 22 novembre 2019. <https://www.climatelandambitionrightsalliance.org/case-studies>.
- 10 Balimtas, Leyla. « Communities Challenge Eternal Drought: (Les communautés luttent contre la sécheresse éternelle :) How the Alto Maipo Hydroelectric Project Threatens the Future of Chile's Ecosystems, Glaciers, and Right to Water. » (Comment le projet hydroélectrique Alto Maipo menace l'avenir des écosystèmes, des glaciers et du droit à l'eau au Chili.) Center for International Environmental Law, 12 avril 2017. <https://www.ciel.org/communities-challenge-eternal-drought-alto-maipo-hydroelectric-project-threatens-future-chiles-ecosystems-glaciers-right-water/>.
- 11 Cames, Martin, Ralph O. Harthan, Jürg Füssler, Michael Lazarus, Carrie M. Lee, Pete Erickson, et Randall Spalding-Fecher. « How Additional Is the Clean Development Mechanism?: (Dans quelle mesure le Mécanisme pour un développement propre est-il additionnel ?) Analysis of the Application of Current Tools and Proposed Alternatives. » (Analyse de l'application des outils actuels et des alternatives proposées.) Öko-Institut e.V., mars 2016. [https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/ets/docs/clean\\_dev\\_mechanism\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/ets/docs/clean_dev_mechanism_en.pdf).